
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 4 mars 2014

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN – Gilbert PILLOUD – Gilbert SUIFFET – Christelle ZAPILLON – Cécile BURDIN – Yvan BOURGEOIS – Sébastien PEANT – Pierre GAGNIERE –

Procurations de : Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON –

Invitée : Mme Valérie JEAMET

Secrétaire de séance : Pierre GAGNIERE

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion du 27 janvier 2014**

Pas de remarques

➤ **Comptes administratifs 2013**

• *Commune*

Section de fonctionnement

Dépenses	2 214 223.47 €
Recettes	3 032 494.31 €

Section d'investissement

Dépenses	2 827 303.22 €
Recettes	2 416 451.10 €

Le résultat global d'exécution du budget, s'élève à 407 418.72 €. Il sera repris au budget primitif 2014 :

- Investissement : déficit reporté 410 852.12 €
- Fonctionnement : excédent reporté 120 270.84 €, affectation du résultat 698 000 €.

• *Le résultat des budgets annexes est de :*

- ZAC du Plan des Champs 236 886.00 €
- Lotissement de St Martin - 29 140.05 €

• *Service de l'eau*

Section d'exploitation

Dépenses	167 689.92 €
Recettes	188 916.10 €

Section d'investissement

Dépenses	103 530.98 €
Recettes	386 327.33 €

Le résultat d'exécution du budget s'élève à 304 022.53 € et sera repris au budget primitif 2014 :

- Investissement : excédent reporté 282 796.35 €
- Exploitation : excédent reporté 21 226.18 €.

Les comptes administratifs sont adoptés :

- Commune 1 contre, 1 abstention, 7 pour
- Service de l'eau 1 abstention, 8 pour
- ZAC du Plan des Champs 9 pour
- Lotissement de Saint Martin 9 pour

➤ **Approbation des comptes de gestion**

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le receveur, Madame Valérie JEAMET, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de la part du conseil municipal.

➤ **Affectation des résultats**

Le conseil municipal décide l'affectation du résultat de l'exercice 2013 au compte de réserves 1068 de l'exercice 2014 pour un montant de :

- Budget communal 698 000 €

➤ **Budgets primitifs 2014**

- Fonctionnement

Le budget primitif s'équilibre à 3 106 937 € permettant de dégager 740 527 € pour la section d'investissement.

Les recettes provenant :

- des impôts sont estimées sur des bases prévisionnelles et avec des taux d'imposition inchangés, le prochain conseil municipal devra délibérer sur les taux avant le 30 avril 2014,
- des dotations sont évaluées à la baisse dans l'attente d'une notification définitive.

- Investissement

La section s'équilibre à 4 671 084 €, comprenant les opérations principales suivantes :

	Dépenses	Recettes
Remboursement capital emprunts	389 076 €	
Virement de la section de fonctionnement		740 527 €
Affectation du résultat		698 000 €
Amortissement subvention équipement (Sablons)		224 765 €
FCTVA		362 000 €
Subventions énergies renouvelables / façades		30 000 €
Acquisition matériel de transport		80 000 €
Opérations		Subventions
Aménagement forêt + Natura 2000	22 000 €	13 000 €
Bâtiments divers	25 000 €	22 000 €
Voirie divers	10 000 €	
Réseau électrique/Illuminations	10 000 €	
Bibliothèque (signalétique)	1 000 €	
Camping	10 000 €	
Liaison piétonne (tranche 3)	650 000 €	Emprunt 404 250 €
Auditorium (solde)	80 000 €	
Pôle enfance Halte garderie et accueil loisirs	795 000 €	513 728 €
Réhabilitation mairie (chaudière)	40 000 €	
Atelier communal	916 685 €	39 000 €
		Emprunt 666 750 €
Garderie des Sablons (solde dation)	208 110 €	
Valorisation touristique Grand Mont-Cenis	22 000 €	32 786 €
Eglise : restauration intérieur/tableaux	931 860 €	585 685 €
		Emprunt 260 782 €
Plan d'eau Herbefin	12 000 €	13 500 €

• **Budgets annexes**

ZAC du Plan des Champs

- ↳ Fonctionnement 364 886 €
- ↳ Investissement 64 000 €

Lotissement de Saint-Martin

- ↳ Fonctionnement 146 374 €
- ↳ Investissement 35 834 €

Service de l'eau

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

↳ Section d'exploitation	189 800 €
↳ Section d'investissement	412 332 €

Pour le budget de l'eau, sont notamment prévus en investissement, la participation au SIVOM pour les réseaux secondaires et la station d'épuration du Mont-Cenis ainsi que la réalisation de canalisations de la retenue collinaire de Grand Plan à Savalin.

Les budgets primitifs sont adoptés :

- Commune 1 abstention 8 pour
- Lotissement St Martin 9 pour
- ZAC du Plan des Champs 9 pour
- Eau 9 pour

ZAC du plan des Champs : Le maire précise qu'une étude hydraulique réalisée par la Société ARTELIA est en cours afin de redéfinir les travaux restants à réaliser. De ce fait, le marché avec l'entreprise MARTOIA a été soldé.

D'autre part, le conseil municipal autorise le Maire à lancer un marché à procédure adaptée pour la construction de l'atelier communal (1 contre) et se prononce favorablement à la poursuite des travaux de la liaison piétonne (3^{ème} tranche).

➤ Forêt

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes désignées ci-après :

Coupes à marteler

Position par rapport à l'aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel pour les coupes vendues
		Délivrance (volume estimé m ³)	Vente (volume estimé m ³)	Bois sur pied
Coupes réglées	10 et 11		1000	X
	18 et 19		930	X
	12/31/32	810		

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Mode de délivrance des Bois d'affouages

- Délivrance des bois **sur pied** dans les parcelles 12, 31, 32.

1 abstention

➤ Terrains

Hôtel St Charles :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la construction d'un hôtel 4*comprenant une quarantaine de suites, un restaurant d'hôtel avec bar-salon, un espace de remise en forme avec piscine, un salon de thé – restaurant prévu à la vente, un restaurant prévu également à la vente et des locaux pour l'Ecole de Ski.

Cet établissement sera construit sur des parcelles privées et des parcelles communales. En contrepartie des parcelles communales, la SCI St Charles s'engage à construire pour la commune, dans un système de dation avec soulte, une halte-garderie à vocation touristique comprenant des locaux bruts de béton d'une superficie de 368.82 m² estimés à 1 700 € HT le m² et des locaux comprenant l'entrée et la desserte de la halte-garderie avec escalier et ascenseur d'une superficie de 63.56 m² estimés à 1 100 € HT le m².

Le calcul de la dation sera opéré de cette façon :

- Vente de la Commune à la SCI St Charles de 3 179.50 m² de SHON au prix de 160 € le m², soit 508 800€,
- Rétrocession des locaux :
 - o 368.82 m² x 1700 € HT le m² = 626 994 €
 - o 63.56 m² x 1100 € HT le m² = 69 916 €
 - Soit un total de 696 910 €
- Soit une soulte à la charge de la Commune de 188 110 €.

Dans cette transaction, la Commune vend les parcelles H.1591, H.1592 et une partie des parcelles H.1594 et H.1595 à délimiter par un document d'arpentage en cours.

La SCI Saint Charles s'est engagée à restituer la piste de ski de façon que celle-ci soit plane sur tout le travers et retrouve une pente légère pour les débutants.

Il est bien entendu que la piste viendra s'appuyer sur le mur de fondation des parkings et qu'une servitude de piste sera mise en place dans l'acte notarié sur la longueur qui va de la terrasse du restaurant de l'hôtel jusqu'à l'espace garderie.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à représenter la Commune dans cette affaire et à signer tout document.

Blanchisserie :

Le conseil municipal précise que la vente du terrain de l'ancien hangar à sel à la SCI Lecheraine pour une superficie de 676 m² est soumise à la condition particulière et exclusive de la construction d'un bâtiment à usage de blanchisserie.

Si le bâtiment n'est pas construit dans les deux ans à venir, la mairie appliquera la résolution de la vente.

Consorts BERMOND :

Monsieur le Maire rappelle la demande d'acquisition de terrain émanant des Consorts BERMOND dans le cadre de leur projet de réhabilitation de la maison dite de « Cardinal » au Hameau des Champs. Il s'agit de la parcelle B.68 de 102 m² appartenant à la Commune qui leur permettra de créer les parkings nécessaires à leur projet.

Lors de la réunion du 3 décembre 2013, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement et avait souhaité qu'une demande d'estimation soit faite auprès de France Domaine avant de fixer le prix. Ce service n'a pas donné suite à cette demande, la consultation préalable n'étant pas obligatoire dans les communes de moins de 2000 habitants.

Le Maire propose de leur céder cette parcelle au prix de référence (vente SUIFFET René de 2002) pratiqué pour la précédente vente de terrain dans ce secteur et actualisé selon l'indice du coût de la construction, soit 7.13 € le m².

Le Conseil Municipal avec 1 contre et 1 abstention approuve cette cession et autorise le Maire à représenter la Commune dans cette affaire.

Herbefin :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier de Madame Marie-Clotilde GILLI concernant les parcelles S.545 et S.547 à Herbefin.

Suite à la réunion du 3 décembre dernier, une proposition d'acquisition de ces parcelles a été faite à Madame GILLI au prix de 4 € le m², prix déjà pratiqué pour des parcelles voisines dans ce secteur de talus.

Par courrier du 1^{er} février 2014, Madame GILLI a fait part de son accord pour la cession de ces parcelles au prix proposé.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir ces parcelles au prix de 4 € le m² et autorise le Maire à représenter la Commune dans cette affaire.

M et MME DEBORE :

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de Monsieur et Madame DEBORE demandant l'acquisition d'une partie de délaissé de chemin derrière leur maison en continuité de leur propriété. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande, car il s'agit d'un chemin non déclassé.

➤ **Secours**

La délibération du 3 décembre 2013 relative aux transports sanitaires en continuité des secours sur pistes de ski est complétée par la prise en charge des transports primaires jusqu'à l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne, sur avis médical donné sur le lieu de l'accident ou lorsque l'évacuation hélicoptérée est impossible. Le coût de cette évacuation est fixé à 350 € TTC.

➤ **Convention OTI**

Le conseil municipal est informé d'un courrier de l'OTI relatif à la convention de mise à disposition de locaux et de gestion de la salle des fêtes et de l'auditorium. Afin de payer les factures de location, ils font une proposition de nouvelle convention.

Le maire rappelle que la commune met à disposition des locaux de qualité et d'une superficie importante.

La facture de chauffage est élevée, mais l'accueil est souvent surchauffé, et parfois ce sont certains conseillers municipaux qui baissent la régulation.

L'entretien des toilettes : il ne s'agit pas de toilettes publiques puisque celles-ci se trouvent derrière le bâtiment de l'Espace Val Cenis Vanoise. Il s'agit bien des toilettes liées à l'accueil et leur entretien était conditionné à la mise à disposition gratuite de la salle de réunion.

L'ascenseur : il y a probablement une méprise, la commune a un contrat de maintenance avec OTIS et paye également des frais de réparations annexes.

La location de la salle des fêtes a été facturée 3 090 € en 2013 pour 103 journées d'occupation. Cette somme est demandée pour le principe d'autant plus que cette salle est utilisée au bon vouloir des animateurs.

Les toilettes pour les personnes à mobilité réduite sont inaccessibles. Dans la démarche qualité, cet accès est prioritaire.

Pour toutes ces raisons le conseil municipal souhaite ne rien changer à la convention qui avait initialement été proposée.

➤ **Restauration tableau « Pèlerins d'Emmaüs »**

Le tableau « Les Pèlerins d'Emmaüs » conservé dans l'église Notre Dame de l'Assomption est en mauvais état, les teintes d'origine sont altérées et il est très encrassé. Il propose de faire restaurer ce tableau.

Des devis ont été établis :

- Par Mme Pascale DELODDERE pour le traitement de conservation restauration s'élevant à 4 400 € HT soit 5 280 € TTC,
- Par M. Philippe BOULET pour la création d'un cadre s'élevant à 1 550 € HT soit 1 680 € TTC.

Ces travaux de restauration peuvent bénéficier d'une subvention du Département de la Savoie.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux de restauration du tableau « Les Pèlerins d'Emmaüs » conformément aux devis ci-dessus et sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Savoie.

➤ **Questions diverses**

- Monsieur METRAL du commerce « A la frontière des Saveurs » demande l'autorisation de mettre quelques tables devant son commerce. Le conseil municipal donne son accord à condition de respecter un passage libre de 1.40 m.
- Trail Cenis Tour : le conseil municipal prend une motion d'engagement pour 2015.
- Dénomination Maison multigénérationnelle : l'OPAC souhaite qu'un nom soit donné au bâtiment. L'attribution des logements se fera en priorité aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite pour un habitat permanent.